

Montpellier, le 29 septembre 2017

A l'attention des directeur.rice.s de
départements, des directeur.rice.s d'unités de
recherche, et de tous les agent.e.s du Cirad

N/Réf : PDG. 17.09.64 – ME.bp

Objet : Recommandations aux agent.e.s du Cirad pour la signature de leurs publications dans le cadre de l'I-Site Muse (Montpellier University of Excellence)

Dans le cadre de la mise en œuvre de [l'Initiative d'I-Site, Montpellier University of Excellence \(Muse\)](#) dont le Cirad est membre fondateur, une politique de signature commune des publications scientifiques a été adoptée, donnant lieu à une charte unique pour l'ensemble des établissements membres de l'I-Site Muse. Cette signature commune est pour le jury international un des marqueurs majeurs de notre ambition collective qui crédibilise le projet et doit permettre de le rendre visible au niveau national et mondial.

Son niveau d'usage sera examiné avec attention par le jury à la mi-2019 au moment de notre premier rendez-vous d'évaluation sur le déploiement effectif de Muse. Il est donc important que cette charte soit utilisée au plus vite par chacun.e afin de produire dès 2018 des résultats qui soient de nature à convaincre le jury de notre engagement collectif.

Pour le Cirad, l'adoption de la charte Muse implique de nouvelles recommandations en matière de signature :

- Les auteur.e.s Cirad des unités de recherche dont la direction est basée à Montpellier doivent fournir deux lignes d'adresse, quelle que soit leur affectation :

1) une ligne d'adresse ne mentionnant que le Cirad, afin de garantir la visibilité de l'établissement à l'international ;

2) une ligne d'adresse mentionnant l'unité de recherche, l'Université de Montpellier, suivie de chacune des tutelles de l'unité par ordre alphabétique.

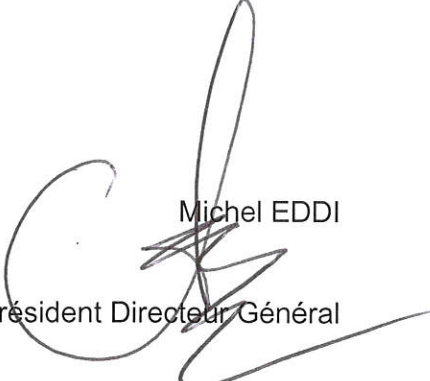
- Les auteur.e.s affecté.e.s dans les unités de recherche du Cirad qui ne sont pas basées à Montpellier (Cired, EcoFoG, et PVBMT) ne rédigent que la ligne d'adresse Cirad pour la signature de leurs travaux.

Pour rendre plus facile l'usage de cette charte, on se reportera aux exemples en annexe de la présente note ou on consultera les modèles d'adresses de chaque UR Cirad sur :

<https://intranet-dist.cirad.fr/rediger-et-publier/affiliations>

Les collègues de la Dist sont bien sûr à la disposition de chacun.e pour répondre aux questions complémentaires qui pourraient se poser.

Je compte sur chacun.e d'entre vous pour appliquer à compter de la réception de cette note les nouvelles recommandations de signature des publications du Cirad pour l'I-site Muse. L'enjeu est de faire émerger l'Université de Montpellier comme une université de rang mondial, dont le Cirad est partie prenante, pour contribuer à la consolidation définitive du projet après l'étape d'évaluation par le jury international, tout en conservant notre visibilité scientifique propre.



Michel EDDI
Le Président Directeur Général

Copies : les DGD-RS, les directeur.rice.s des départements BIOS, ES et Persyst

Modèle

(1) CIRAD, UR Intitulé court, Code-postal Ville, [Département ultra-marin], Pays d'affectation.

(2) Intitulé court de l'UR, Univ Montpellier, Tutelle 1, Tutelle 2, ... (par ordre alphabétique), Montpellier, France.

Exemples pour les unités dont la direction est basée à Montpellier

Auteur.e de l'UPR GREEN affecté.e à Montpellier :

(1) CIRAD, UPR GREEN, F-34398 Montpellier, France.

(2) GREEN, Univ Montpellier, CIRAD, Montpellier, France.

Auteur.e de l'UPR GREEN affecté.e au Costa Rica :

(1) CIRAD, UPR GREEN, 30501 Turrialba, Costa Rica.

(2) GREEN, Univ Montpellier, CIRAD, Montpellier, France.

Auteur.e de l'UPR Recyclage et Risque affecté.e à Montpellier :

(1) CIRAD, UPR Recyclage et Risque, F-34398 Montpellier, France.

(2) Recyclage et Risque, Univ Montpellier, CIRAD, Montpellier, France.

Auteur.e de l'UPR Recyclage et Risque affecté.e à La Réunion :

(1) CIRAD, UPR Recyclage et Risque, 97743 Saint-Denis, La Réunion, France.

(2) Recyclage et Risque, Univ Montpellier, CIRAD, Montpellier, France.

Auteur.e de l'UMR AGAP affecté.e à Montpellier :

(1) CIRAD, UMR AGAP, F-34398 Montpellier, France.

(2) AGAP, Univ Montpellier, CIRAD, INRA, INRIA, Montpellier SupAgro, Montpellier, France.

Auteur.e de l'UMR AGAP affecté.e en Guadeloupe :

(1) CIRAD, UMR AGAP, F-97170 Petit-Bourg, Guadeloupe, France.

(2) AGAP, Univ Montpellier, CIRAD, INRA, INRIA, Montpellier SupAgro, Montpellier, France.

Auteur.e de l'UMR AGAP affecté.e au Brésil :

(1) CIRAD, UMR AGAP, 45662-000 Ilhéus BA, Brasil.

(2) AGAP, Univ Montpellier, CIRAD, INRA, INRIA, Montpellier SupAgro, Montpellier, France.

Exemples pour les unités dont la direction n'est pas basée à Montpellier

Auteur.e de l'UMR PVBMT :

CIRAD, UMR PVBMT, F-97410 Saint-Pierre, La Réunion, France.

Auteur.e de l'UMR ECOFOG :

CIRAD, UMR PVBMT, F-97387 Kourou, Guyane, France.

Auteur.e de l'UMR CIRED :

- affecté.e à Nogent sur Marne : CIRAD, UMR CIRED, F-94736 Nogent-sur-Marne, France.

- affecté.e au Burkina Faso : CIRAD, UMR CIRED, Ouagadougou, Burkina Faso.

- affecté.e à Montpellier : CIRAD, UMR CIRED, F-34398 Montpellier, France.